



Succession suite deces

Par Sixtine

Si mon frere détient 36% et moi 44% de l'heritage de nos parents je suis sur le testament légataire universelle ma question est : est ce que c est moi qui doit régler toutes les factures de la maison ?

Merci

Par ESP

BONJOUR... (Saluer est requis ici).

Vous êtes indivisaires je suppose ? et à ce titre chacun doit payer sa cote-part des charges...

36 et 44 font 80%, où sont les 20% manquants?

Par Sixtine

Bonjour et toutes mes excuses mon papa est décédé il y a 15 ans maman est décédée depuis 6 mois mais avait fait un testament en donnant 36 à mon frère et le reste pour moi mais mon frère a droit à la part de papa soit en tout 42% mais sur le testament de maman elle me nomme légataire universelle je ne sais pas ce que cela représente ? Merci d avance pour votre soutien